

Documents obligatoires pour postuler à un poste d'AESH

Ils devront être au format PDF.

Vous pouvez utiliser le lien ci-dessous pour convertir vos fichiers.

[Convertir un fichier en PDF](#)

- ✓ Pièce d'identité **en cours de validité** :
 - Carte Nationale d'Identité, recto verso (durée rallongée de 5 ans pour les cartes délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013. A partir de janvier 2014, durée de validité de 15 ans)
 - *ou* passeport
 - ✓ *ou* titre de séjour en cours de validité
 - ✓ CV, **où doit figurer une adresse mail, un numéro de téléphone et une adresse postale valides**
 - ✓ Lettre de motivation, de préférence manuscrite
 - ✓ Diplômes conditionnant l'éligibilité (voir liste au verso)
 - Pour les diplômes étrangers un certificat de comparabilité délivré par France Education (anciennement CIEP) est nécessaire :
<https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes>
 - A défaut d'un diplôme, une (des) attestation(s) d'employeur pour justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans le domaine d'accompagnement de personnes ou d'élèves en situation de handicap. (valable également pour les anciens AVS en CUI)
 - ✓ Carte vitale ou attestation de sécurité sociale
 - ✓ RIB **au nom de l'intéressé(e), s'il s'agit d'un compte joint, le prénom du candidat doit figurer**
- NB : Si le Nom de famille diffère sur les pièces fournies, fournir la copie du livret de famille. Le candidat doit alors préciser à quel nom il souhaite avoir son contrat.
- ✓ Si le candidat a déjà exercé la fonction d'AVS, une évaluation professionnelle validée par le supérieur hiérarchique ou une lettre de recommandation rédigée par un supérieur hiérarchique (IEN ou chef d'établissement).